



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 01 JUILLET 2015



Les premières caméras seront installées en juillet. PH ARCHIVES / C. S.

Des caméras en ville, des revolvers à la ceinture

SÉCURITÉ La vidéoprotection sera installée en juillet. La mairie pense à armer sa police municipale

Douze caméras motorisées de la place Louvel, au Champ-de-Mars et à la place Victor-Hugo. 15 caméras fixes sur les bâtiments communaux « les plus exposés aux risques de malveillance ». . . La vidéoprotection va progressivement s'installer à Angoulême à partir de la seconde quinzaine de juillet.

Lundi, en conseil municipal, les élus angoumoisins ont d'ailleurs validé un protocole d'accord avec la société Cecoville, gestionnaire, via Klépierre, de la galerie du Champ-de-Mars, pour la pose, sur la place du centre-ville angoumoisins, de deux caméras raccordés au centre commercial. Une délibération qui a soulevé de rares objections, essentiellement chez les écologistes : Françoise Coutant a rappelé qu'elle avait toujours été contre ce dispositif. Aux accusations de déshumanisation des forces de l'ordre, la majorité a répondu qu'elle avait augmenté de près

de 20 % les effectifs de la police municipale.

Une police municipale qui risque, à terme, d'être armée. Pas seulement avec des pistolets électriques. Mais avec d'authentiques revolvers. À la suite des attentats parisiens du début de l'année, Manuel Valls et son ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve ont décidé de mettre à disposition des communes près de 4 000 revolvers, des Manurhin 357 Magnum, ayant appartenu à la police nationale.

Or, Angoulême devrait se placer parmi les villes candidates. C'est ce qu'a laissé entendre Xavier Bonnefont lundi, en fin de conseil municipal. « Je n'étais pas convaincu à la base. Mais la rencontre avec les agents a fini par faire évoluer ma position. » La prise en main des revolvers ne sera pas immédiate. Les agents devront être évidemment formés.

B. R.

MESNAC

La mairie emprunte pour le gymnase

Le premier sujet à l'ordre du jour du conseil municipal, lundi, a porté sur le FPIC, fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Communauté jugée riche, Grand Cognac doit s'acquitter cette année de 1 765 586 € au titre de cet « impôt-solidarité ». Le 4 juin, le Conseil communautaire unanime a fixé la répartition de la somme à moitié pour Grand Cognac (882 793 €) et le reste partagé entre les 14 communes, soit pour Mesnac, 7 393 €. Les élus ont adopté cette répartition.

Dans la foulée, ils ont donné leur accord pour l'attribution de l'indemnité de conseil versée chaque année (en 2014 : 380 €) au trésorier-payeur général, arrivée en avril dernier, la trésorière Dominique Nicolas de Lamballerie bénéficiera de cette indemnité, non obligatoire, mais vivement conseillée.

Travaux

Le sol du gymnase de Vignolles sera refait entre le 16 août et le 4 septembre. Pour financer ces travaux et l'aménagement du local des employés communaux, les élus ont opté pour la proposition du Crédit mutuel, soit un prêt de 75 000 €, au taux fixe de 1,76 %, sur dix ans, avec un remboursement trimestriel de 2048,95 €.



La commune doit verser 7 393 euros au FPIC, un fonds national de soutien aux communes dans le besoin. PHOTO PIERRE BARRETEAU

Assurances

Le conseil a suivi le maire Didier Gois dans le projet de révision des contrats d'assurance : la globalité (locaux communaux, véhicules, manifestations...) sera confiée à compter du 1^{er} janvier 2016 à Aviva, pour un coût annuel de moins de 5 000 €.

Au fil des dossiers

La Fête du pain autour du four de Pain Perdu aura lieu samedi 19 septembre dans le cadre des journées européennes du patrimoine.

La rivière de Chazotte présente un débit faible au niveau du moulin, ce qui provoque algues, végétation accrue, boues et odeurs. Avec l'appui du Symba, Syndicat mixte du bassin de l'Antenne et autres cours d'eau, des travaux seront effectués pour surélever un déversoir en amont, et réguler les cours du Véron et de l'Antenne, de façon à apporter plus de courant à Chazotte. De même, en face du lavoir suspendu de Mesnac, des plantations seront faites pour fixer les rives et éviter une végétation envahissante.

C'est l'État qui fournira les armes

■ La décision de Xavier Bonnefont d'armer sa police municipale fait suite à une circulaire de Bernard Cazeneuve ■ 4.000 revolvers sont proposés aux municipalités qui en feront la demande.



Dès les premiers mois de 2016, les agents angoumoisins arpenteront la voie publique avec un revolver à la ceinture.

Archive Renaud Joubert

Ismaïl KARROUM

C'était la surprise du chef, et il ne veut surtout pas que ce soit celle du shérif. Lundi soir, vers 22h15, Xavier Bonnefont a surpris tout son monde en annonçant l'armement prochain de la police municipale d'Angoulême en «armes létales» (lire CL d'hier). Des armes à feu, avec des vraies balles, en l'espèce des Manurhin qui seront utilisées avec des munitions de calibre 38 spécial. Les Manurhin, c'est l'ancien modèle qui équipait la police nationale. Politiquement, le maire d'Angoulême joue sur du velours. Catherine Perez, élue d'opposition, a «salué» la décision «à titre individuel». Mieux, le maire UMP d'Angoulême a la caution et les encouragements de Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur socialiste. Ce dernier vient de pu-

blier une circulaire proposant de doter de «4.000 Manhurin» les policiers municipaux des communes qui en feraient la demande. Et gare aux préfets qui renâcleraient à l'appliquer. Dans une instruction du 29 mai, Bernard Cazeneuve tance les préfets qui traînent des pieds pour armer les policiers municipaux. Avec l'onction du ministre de l'Intérieur, Xavier Bonnefont a un sacré gilet pare-balles et peut même se dédouaner d'un virage sécuritaire l'ayant amené à lancer l'installation de 27 caméras de vidéosurveillance en ville, à augmenter les effectifs de sa police de 20% puis à armer ses fonctionnaires. Caméras et armes sont en effet fortement subventionnées et encouragées par l'État. La dotation en Manurhin payés par l'État est conditionnée à une convention d'équipement signée entre la police et la ville. Cette dernière sera signée vendredi et

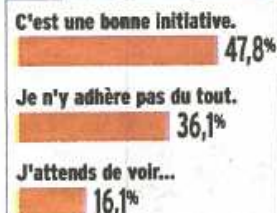
donnera lieu, dans la foulée, à une conférence de presse du préfet. En attendant, c'est motus et bouche cousue du côté des élus angoumoisins.

Périgueux et Barbezieux ont franchi le pas

Il apparaît toutefois, que les 21 policiers angoumoisins seront formés à partir du dernier trimestre 2015, en trois ou quatre vagues. Ils passeront donc tous la formation indispensable à la détention d'une arme. Les armes seront mises à leur disposition cinq ans. Mais l'autorisation est révocable à tout moment. Dès les premiers mois de 2016, les agents angoumoisins arpenteront donc la voie publique avec un revolver à la ceinture. «L'idée, c'est de montrer sa force pour ne pas avoir à s'en servir, argumentait lundi soir Joël Guitton, l'ad-

joint chargé de la sécurité. Ces armes ne devront être utilisées que dans le cadre de la légitime défense.» Avec cette dotation, Angoulême sera une quasi-anomalie dans le paysage régional. Ni Poitiers, ni Châtelleraut, ni La Rochelle, ni Saintes n'ont armé leur police municipale. À Bordeaux, Alain Juppé, auquel se réfère souvent Xavier Bonnefont, ne veut pas en entendre parler. Pour lui, pas question de donner d'armes à feu à ses agents. S'il a récemment eu une réunion sécurité avec la préfecture de la Gironde, ce n'était que pour les équiper de Taser. Rien de plus. Il n'y a guère que Périgueux à avoir fait le pas dès 2005, à l'initiative de l'ancien ministre Xavier Darcos. Et Barbezieux: René Vignerie a décidé d'armer ses hommes en 2013. Si 45% des policiers municipaux français sont armés, l'Union Syn-

La police municipale d'Angoulême armée. Qu'en pensez-vous ?



Une opposition à plusieurs coups

Si Catherine Perez a salué «à titre personnel», dès lundi, la décision de Xavier Bonnefont, l'opposition angoumoisine parle à plusieurs voix sur ce dossier. Frédéric Sardin aux abonnés absents, Jacky Bouchaud avoue «ne pas avoir réfléchi à la question. Mais à première vue, ce n'est pas ma tasse de thé. Intervenir sur des opérations méritant d'être armés, c'est plutôt le rôle de l'État et de la police nationale». Position partagée par Kader Bouazza, qui préférerait que l'on «mette l'accent sur la prévention et la médiation. À Angoulême, on est ni en Rhône-Alpes, ni à Marseille. Ça ne tire pas tous les jours. Rien ne justifie d'armer les policiers municipaux. Pour ça, il y a la police nationale, des spécialistes, formés». Les Verts, eux, avaient dès lundi regretté clairement cette décision.

dicale professionnelle des policiers municipaux rêve de voir ce chiffre augmenter. Le syndicat a d'ailleurs tenu hier à féliciter Xavier Bonnefont «pour sa décision d'armer d'armes à feu, les policiers municipaux d'Angoulême. Cela démontre un pragmatisme certain face à la recrudescence de la violence et des risques auxquels ils sont confrontés quotidiennement. (...) Nous souhaitons que cette mesure fasse des émules.»

Crise à la CDC: le premier vice-président destitué

Bernard Mauzé, maire de Gensac et jusqu'alors numéro deux de la CDC, a été mis au ban de l'exécutif hier soir lors d'un conseil très tendu.



Bernard Mauzé a considéré qu'il assistait à un procès, le sien.



Véronique Marendat a fustigé les «tentatives d'intimidation». Photos S. U.

Stéphane URBAJTEL
s.urbajtel@charenteinfo.fr

Dix-neuf voix contre le maintien. Cinq voix pour. Quatre bulletins blancs. Hier soir, le conseil communautaire de Grande-Champagne réuni en séance extraordinaire a éjecté Bernard Mauzé. Le maire de Gensac-La Pallue n'est plus le premier vice-président de la communauté de communes (CDC). Étape supplémentaire après le retrait de sa délégation en bureau communautaire, vendredi dernier. Et un nouveau palier franchi dans la crise qui sévit dans cette collectivité depuis plusieurs semaines. Jusqu'à devenir intenable.

Avant d'en arriver à la mise au ban de l'exécutif, les discussions ont duré près de deux heures. Échanges cinglants, tension palpable, mais pas de haussement de voix. La présidente Véronique Marendat a débuté par un exposé pour préciser, code des collectivités territoriales en étendard, comment et pourquoi, soutenue par les quatre vice-présidents qui l'entourent, elle en est arrivée à bannir celui qui était en charge des affaires économiques. «Relations très dégradées», «perte de confiance», la présidente a piqué Bernard Mauzé au vif quand elle a décrit les «intérêts contradictoires» entre un élu, coiffé de sa casquette de maire de Gensac-La Pallue d'un côté et celle de premier vice-président de la CDC de l'autre. «Intérêts contradictoires» voire «conflit d'intérêt», a-t-

elle martelé. Le dossier du Plassin, ce quartier de Gensac qui a tant de fois fait la une de l'actualité locale, en est à ses yeux le symbole. Elle s'est interrogée sur les agissements de Bernard Mauzé dans cette affaire. «Par mensonges ou omission volontaires?». A pointé un terrain vendu «plus de quinze fois sa valeur». Exhumé des documents qui selon elle «posent question»: «À un moment donné, on s'est dit, là, on en est en train de nous demander de faire un truc illégal».

Gensac prête à quitter la Grande-Champagne?

Au-delà, Véronique Marendat a insisté sur le climat «insupportable depuis dix à quinze jours», relayé en partie dans les colonnes de *Charente Libre*. Période de tensions extrêmes pendant laquelle, dit-elle, elle et ses vice-présidents ont été assaillis de mails, de messages. Il y a même eu des «tentatives d'intimidation téléphonique».

Première réponse assez laconique de Bernard Mauzé: «La violence et la gravité des accusations portées contre moi m'incitent à ne pas rentrer dans les discussions point par point». L'ex-premier vice-président n'a pas encaissé la mise en cause formulée concernant le Plassin. «Je verrai les suites éventuelles à donner à ces propos».

Dans la foulée, au nom du quatuor de vice-présidents, Michel Fougère, maire de Criteuil-la-Magdeleine a pris la parole. Pour dire

d'abord à quel point il est «navré de voir cette ambiance déléter».

Pour affirmer que dans cette histoire, «il n'y aura ni vainqueur, ni vaincu». Et pour révéler la nature des attaques virulentes dont l'exécutif masculin a été victime ces derniers jours: «Nous avons été décrits comme serviles, des larbins [de Véronique Marendat NDLR] achetés ou vendus. On nous a dit que nous étions privés de cet attribut qui fait la différence entre les hommes et les femmes. Que nous faisons dans notre froc».

Michel Fougère a tenu aussi à encenser Véronique Marendat: «Serviteur zélé de la fonction publique territoriale», il a vanté sa «probité» et sa «puissance de travail».

Elle a des défauts: «Jusqu'au-boutiste, elle ne transige et ne marchand jamais».

À l'attention de Bernard Mauzé, le même Michel Fougère s'est défendu de toute «acrimonie». Et lui a assuré que cette séance «n'était pas un tribunal».

«Quoi que vous disiez, vous faites mon procès, a rétorqué Bernard Mauzé dénonçant «des accusations personnelles gravissimes».

L'avenir de Gensac-La Pallue à la CDC? Il en a été question à la fin des débats. Selon Véronique Marendat, la commune de Bernard Mauzé «envisagerait» de quitter la collectivité, «peut-être pour en rejoindre une autre».

«La question pourrait être posée en conseil municipal», a nuancé Bernard Mauzé.

■ SAINT-BRICE

Les quilles expérimentales ont été enlevées



6.300 véhicules par jour, dont 270 poids lourds, circulent sur la D15 Cognac - Sigogne.

Photo CL

«**S**tatu quo jusqu'en septembre», a dit Jean-Claude Tessendier, le maire de Châteaubernard, aux élus du conseil réunis lundi soir à propos du dispositif expérimental de rétrécissement de la chaussée, mis en place en avril par l'agence départementales de l'aménagement (ADA) de Jarnac, dans la partie «construite» de la rue de La Trèche.

Les quilles en plastique jaune et blanc, disposées en goulot d'étranglement pour un passage alterné des véhicules, viennent d'être enlevées. «Il faut laisser passer les moissonneuses-batteuses pendant l'été», a commenté le maire.

Le ralentissement espéré des véhicules n'a été en moyenne que de 2 km/h, d'après de premières estimations qui méritent d'être affinées.

■ **Aire de stationnement de La Trèche.** Ce parking, juste avant la Charente en venant de Cognac, doit être interdit aux poids lourds par GrandCognac. Il est question

d'aménager une place de parking dans la haie verte qui borde la route, pour les cars transportant des scolaires vers le Jardin Respectueux de Rémi Marcotte.

■ **Fpic.** La part due par Saint-Brice dans le cadre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic), est de 19.616€, sachant que GrandCognac prend à sa charge la moitié des 1.765.905€ que réclame l'État.

■ **Questions diverses.** Un long débat sur le rôle du conseiller municipal s'est engagé entre les intéressés. «Il y a des moments où je me demande ce que je fais là», a déclaré Michèle Andriamasoandro, l'une d'entre eux, qui avait déjà manifesté son étonnement en début de séance sur la volonté du maire de persister dans la voie de la réouverture du circuit de motocross des Mullons, malgré les collectifs d'opposition qui se sont formés contre ce projet.

Le RAM du Sud-Charente souffle ses dix bougies

■ Le relais assistantes maternelles de la CDC des 4B a été créé il y a 10 ans
■ Il a permis aux nounous de mieux s'organiser
■ L'anniversaire est fêté samedi, avec beaucoup d'enfants.

Pascal HUORD
p.huord@charentelibre.fr



Le RAM des 4B fête ses 10 ans ce samedi. Un outil d'info et d'accompagnement devenu indispensable au fil des ans.

Photo CL

Dix ans, ça se fête! Et le relais d'assistantes maternelles (RAM) de la communauté de communes (CDC) des 4 B ne manquera pas cet anniversaire. D'autant que la CDC qui a permis cette création en 2005 dans le cadre du contrat enfance avec la caisse d'allocation familiale (CAF) ne cache pas, alors que la collectivité est en pleine négociation avec la CAF, qu'il faut s'attendre à une baisse, peut-être sensible, des dotations.

«On devra serrer la vis»

«Nous espérons donc maintenir les services au niveau actuel, mais on ne peut plus s'y engager et nous devons tous réfléchir aux économies à réaliser. On devra serrer la vis. Il y aura des choix à faire», explique Dominique Chatellier, le vice-président des 4B, en charge de ce dossier. Et ces choix interviendront avant la fin de l'année. Et pourtant, le RAM rend de grands services. Il y avait 82 assistantes maternelles en 2005. Elles sont aujourd'hui 135.

«Mais on constate qu'elles ne font plus le plein. Beaucoup ont des

plus petits contrats», constate Mathilde Lambert, la directrice du RAM qui intervient également à Baignes, Touvérac et Blanzac (depuis la fusion). «On estime que les difficultés économiques incitent les parents à économiser aussi sur les gardes d'enfants», craint le même Dominique Chatellier.

Ce relais est un point de rendez-vous pour les nounous. Le matin, on y propose des animations pour les enfants. Outre qu'ils se retrouvent en groupe - comme un début de socialisation avant l'entrée à l'école -, ils peuvent accéder à des activités impossibles à faire chez leur nounou. Que ce soit la piscine l'été, ou les ateliers peinture ou les bambins se barbouillent tout le corps.

Enfin, le RAM propose des sorties groupées. Récemment, 130 personnes, enfants, assistantes maternelles et quelques parents, sont allés dans une ferme pédagogique en Charente-Maritime. «Ça nous changeait de La Palmyre où l'on allait tous les ans», sourit une nounou. Ce relais permet aussi d'accueillir des intervenants extérieurs, que ce soit pour des conseils pédagogiques, diététiques ou autres, et d'aborder des thèmes plus délicats comme la séparation avec l'enfant

gardé. «Nous assurons un accompagnement professionnel utile, explique Mathilde Lambert, mais aussi un soutien juridique ou technique, que ce soit pour remplir une fiche de salaire, connaître ses droits. Enfin, c'est l'occasion pour les nounous d'avoir des échanges de pratiques». Accessoirement, les parents y trouvent aussi des infos

utiles sur les modes de garde.

Eux aussi sont attendus ce samedi pour cette fête anniversaire (1) où les rois seront toujours les enfants.

(1) La fête aura lieu ce samedi 4 juillet de 10h à 18h.

Au programme des activités, danses, percussions seront proposées. Des structures gonflables seront installées. Bref, tout ce qu'il faut pour faire la fête.

«On n'a pas envie de revenir en arrière»

«Moi, je suis assistante maternelle depuis 1994. À cette époque, il n'y avait pas de RAM et on se débrouillait tout seul, comme on pouvait. Avec le RAM, on est sorti de l'isolement, confie Brigitte Ausone. À l'époque, on n'avait pas vraiment de congés, sauf si les parents des enfants gardés partaient en même temps. On évitait d'être malade», se souvient-elle.

«On était alors à la disposition des parents», ajoute Corinne Glenisson, nounou depuis 34 ans. «Avec la création d'une convention collective, tout a changé. On a droit à des congés payés, on peut être malade. On a été reconnu. Mais on a aussi beaucoup de paperasserie et pour tout cela, le RAM est important. On n'a pas du tout envie

de revenir en arrière.» expliquent-elles. «Le RAM m'a aussi aidé à remplir ma feuille d'impôts», explique Armonie Descios, une jeune nounou.

Le rapport de force avec les parents a été inversé. «On fixe nos congés, on le précise lors de l'établissement du contrat et si les parents ne veulent pas, ils doivent aller voir ailleurs», indique Corinne Glenisson.

Le salaire, en fonction du nombre d'heures annuelles, est fixé à l'avance. «On sait ce que l'on gagne et les parents savent ce qu'ils paient». Ce samedi, beaucoup d'anciens parents seront là. Beaucoup d'enfants aussi sur les 2.000 que ce relais a pu accueillir dans l'une de ses quatre antennes.